

Décision n° 2023-017

Objet : MAPA n°23002 Mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des installations techniques situées à la piscine de la Faisanderie à Fontainebleau.

Attribution à la société ETHIS

Le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles L. 2122-22 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-134 du 09 juillet 2020 portant délégation des attributions du conseil communautaire au président de la communauté d'agglomération, dont notamment le droit de prendre, pour les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant HT inférieur au seuil de procédure formalisée fixé par le règlement européen et pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant HT inférieur au seuil de procédure formalisée fixé par règlement européen, les décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les décisions relatives à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu que le marché a été passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique,

Vu l'avis de publicité lancé le 25 janvier 2023 sur le site Achat public et au BOAMP en vue de conclure un marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des installations techniques situées à la piscine de la Faisanderie à Fontainebleau,

Considérant que l'analyse des offres a désigné, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la société ETHIS (Electricité Thermique Ingénierie Service) 39 Rue de la Villeneuve, 56100 LORIENT, pour un montant de 159 052.80 € TTC

DÉCIDE

Article 1 :

De signer les pièces du marché relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des installations techniques situées à la piscine de la Faisanderie à Fontainebleau, avec la société ETHIS (Electricité Thermique Ingénierie Service) 39 Rue de la Villeneuve, 56100 LORIENT, pour un montant de 159 052.80 € TTC,

Article 2 :

De dire que le marché prend effet à compter de la date de notification au titulaire et jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période,

Article 3 :

De dire que les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2023,

Article 4 :

De dire que le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à la sous-préfecture.

Fait à Fontainebleau, le **23 MAR. 2023**

Pascal GOUHOURY

Président de la communauté d'agglomération



Certifié exécutoire le *23/03/2023*
Date de mise en ligne le *23/03/2023*
AR Préfecture 077-200072346- *20230323 - 2023-017-AR.*

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr